

## COMPTE RENDU

### Séance du Conseil Municipal du 8 février 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Comps La GrandVille, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Présents :** M. Nicolas BADET – Madame Nathalie BLANC - Mme JULIE BESSAC – Mme Mariejo CALMELS  
M. Jean-François CASTANIE – M. Pierre CAMBOULIVES – M. Fabrice CLEMENT – M. Fabien ENJALBERT  
– Mme Sylvie LAJUGIE – M. Nicolas MASSOL – Mme Laurie MAUREL – M. Régis NESPOULOUS – M. Jean-Claude VIRENQUE

**Absent – Excusés :** M. Emmanuel BREVET - M. Mathieu BOISSONADE (procuration à M. Régis NESPOULOUS).

**Secrétaire :** Sylvie LAJUGIE.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

---

#### ORDRE DU JOUR :

- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réfection d'une partie du mur du cimetière de Comps ;
- Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour le remplacement du portail de l'école et l'installation d'un visiophone
- Demande de subvention au titre de l'accompagnement des projets d'intérêt communal pour le remplacement du portail de l'école et l'installation d'un visiophone
- Renégociation d'emprunts
- Déclaration d'intention d'aliéner
- Convention avec Alliance Très Haut Débit pour l'occupation du domaine public communal
- Communication des décisions du Maire
- Questions Diverses

---

#### Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la réfection d'une partie du mur du cimetière de Comps

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le mur d'enceinte en pierre du cimetière de Comps nécessite des travaux de réfection. Considérant le coût important que représente une reprise totale, il semble pertinent de réaliser ce qui est le plus urgent avec la volonté de **conserver le caractère architectural et patrimonial** que confère la pierre de pays. C'est pourquoi les travaux, qui pourraient être réalisés cette année, vont se concentrer sur la partie du mur côté route départementale n°82.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), plafonnée à 40 % du montant HT des travaux.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>DEPENSES</b>	
TRAVAUX réalisés par l'entreprise	19 519.00
TVA 20%	3 903.98
<b>COÛT TOTAL T.T.C.</b>	<b>23 423.88</b>
<b>RECETTES</b>	
AUTOFINANCEMENT SUR LE H.T.	11 711.94
« TVA 20%	3 903.98
SUBVENTION D.E.T.R. 40% du H.T.	7 807.96
<b>TOTAL</b>	<b>23 423.88</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Sollicite une subvention au titre de la D.E.T.R. pour la réfection du mur du cimetière de Comps côté RD n°82 et adopte le plan de financement présenté
- Charge M. le Maire d'effectuer toutes les formalités et l'autorise à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

#### Remplacement du portail de l'école et installation d'un visiophone :

#### Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et auprès du Conseil Départemental au titre de l'accompagnement des projets d'intérêt communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré sur site, le référent sûreté de la gendarmerie nationale pour faire le point sur la sécurisation de l'école. Ce dernier préconise un changement du portail d'accès obsolète et éventuellement la mise en place d'un visiophone. L'accessibilité sera de fait, renforcée.

L'Etat au titre du FIPD peut financer jusqu'à 50%.

Le Conseil Départemental accompagne les collectivités pour les travaux immobiliers de réhabilitation des écoles ainsi que pour les mises aux normes. Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention à ce titre.

Ces travaux pourraient être réalisés courant 2021.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>DEPENSES</b>	
Achat et pose d'un portail d'accès à l'école	2 429.03
Equipement et pose d'un visiophone	2 209.10
<b>COÛT TOTAL H.T.</b>	<b>4 638.13</b>
TVA 20%	927.63
<b>COÛT TOTAL T.T.C.</b>	<b>5 565.76</b>
<b>RECETTES</b>	
AUTOFINANCEMENT SUR LE H.T.	1 159.53
TVA 20%	927.63
SUBVENTION F.I.P.D 50% du H.T.	2 319.07
SUBVENTION CONSEIL DEP. 25 % du H.T.	1 159.53
<b>TOTAL</b>	<b>5 565.76</b>

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Sollicite une subvention auprès de l'État au titre de la F.I.P.D. et auprès du Conseil Départemental au titre de l'accompagnement des projets d'intérêt communal, pour le remplacement du portail de l'école, l'installation d'un visiophone et adopte le plan de financement présenté
- Charge M. le Maire d'effectuer toutes les formalités et l'autorise à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet.

---

### Renégociation d'emprunts

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fait le point sur la dette de la collectivité et présente un état des lieux des emprunts en cours :

**Sur le budget principal :**

6 emprunts sont en cours, 1 arrive à échéance en 2021, 2 seront soldés en 2027, 1 en 2030, 1 en 2033 et 1 en 2034.

**Sur le budget eau et assainissement :**

5 emprunts sont en cours, 3 seront soldés en 2021, 1 arrivera à échéance en 2033 et le dernier en 2034.

**Sur le budget boulangerie :**

L'emprunt sera soldé en 2025, il n'y a pas d'intérêt particulier à le renégocier.

M. le Maire a contacté les organismes de financement concernés afin d'envisager une renégociation des prêts. Voici le résultat de cette prise de contact :

Les 3 prêts contractés auprès de la Caisse Française de Financement Local ne pourront pas être renégociés.

Le prêt contracté auprès de la Banque des Territoires est un prêt à taux révisable intéressant actuellement. Le remboursement se termine en 2027.

Le Crédit Agricole a répondu favorablement et propose de renégocier ses prêts : 2 sur le budget principal (échéance 2030 et 2034) et 1 sur le budget eau-assainissement (échéance 2034)

Les deux prêts du budget principal pourraient être regroupés en un seul avec les caractéristiques suivantes :

Objet : traverse RD82 et eaux pluviales 3<sup>ème</sup> tranche

Montant : 277228.17 €

Taux : 1.50 %

Durée de l'amortissement : 11 ans

Périodicité : 132 échéances constantes

Frais de dossier : 600 €

La renégociation du prêt Crédit Agricole sur le budget eau-assainissement se présente comme suit :

Objet : assainissement 3<sup>ème</sup> tranche

Montant : 95309.95 €

Taux : 1.55 %

Durée de l'amortissement : 14 ans

Périodicité : 168 échéances constantes

Frais de dossier : 300 €

Cette renégociation dégagera des disponibilités financières non négligeables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Est favorable à la renégociation de la dette contractée auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées aux conditions présentées par M. le Maire et visées ci-dessus. Ceci concerne les prêts n° 68569630134 et n°27985977024 (budget principal) et le prêt n°15518632136 (budget eau-assainissement)
- S'engage pendant toute la durée des prêts à inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.
- S'engage, en outre à prendre en charge les frais, droits, impôts et taxes auxquelles les emprunts pourraient donner lieu
- Charge M. le Maire d'effectuer toutes les formalités et l'autorise à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette renégociation notamment les nouveaux contrats.

---

### **Déclaration d'intention d'alléner**

M. Le Maire présente au Conseil Municipal le contenu des déclarations d'intention d'alléner suivantes :

La première n° DIA01207321G0001 porte sur les parcelles B1491 et B1534, B1535 issues de la division de la parcelle B 1492.

La seconde n° DIA01207321G0002 porte sur une partie de la parcelle C265.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De ne pas faire exercice du droit de préemption urbain pour ces deux déclarations d'intention d'alléner n° DIA 01207321G0001 et n° DIA 01207321G0002
- Charge M. le Maire de l'exécution de cette décision et l'autorise à signer toutes pièces afférentes aux dossiers.

---

### **Convention avec Alliance Très Haut Débit pour l'occupation du domaine public communal**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet pour l'accès au très haut débit sur le département, le SIEDA est amené à réaliser une opération de montée en débit sur le territoire de la commune.

Le SIEDA a donné une délégation de service public à Alliance Très Haut Débit (ALL'FIBRE) pour la réalisation, l'exploitation et la maintenance des armoires, du génie civil et l'implantation des fourreaux. Alliance THD est ainsi en charge du maintien en condition opérationnelle du réseau et doit donc avoir accès aux sites.

Aujourd'hui une armoire doit être installée en bordure de la VC n° 7 en direction de Mazars. Les fourreaux pourront être implantés sous accotement et en traversée de cette voie si nécessaire.

Il convient donc de formaliser par conventions avec Alliance THD :

- l'occupation du domaine public communal pour les 2m<sup>2</sup> de l'armoire, les 24ml de réseau, et les 4 fourreaux
- l'autorisation d'intervention de ses agents ou toute entreprise missionnée par elle au titre de l'exploitation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver : la convention d'occupation du domaine public entre la commune et Alliance THD pour l'armoire, le génie civil et les fourreaux,
- D'autoriser M. le Maire à signer et à exécuter les conventions adéquates.

---

### Communication des décisions du Maire

Décision n° 01/2021 du Maire en date du 29 janvier 2021 : vente de bois issu de la coupe d'arbre.

---

### Questions diverses

Le Rallye du Rouergue est de retour à Comps La Grandville le 10 juillet prochain. La commune n'apporte aucune participation financière, celle-ci est prise en charge par le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural).

La séance est levée à 22h15

Fait à Comps le 10 février 2021

Le Maire



Nicolas MASSOL

